

*Association Les Bouchons d'Amour Région 5 - Mise à Jour 11 janvier 2018*



# *Mémo de Fonctionnement*

## 1) Réunions et assemblées générales (Conformité aux statuts)

Les BRD's présents composent le conseil d'administration, et ont droit de vote  
Les Invités et BTC peuvent assister à ces journées, sans droit de vote

## 2) Membres du bureau et leur fonction.

-Sébastien DORUT, Président

Mail : [sebastien.dorut@outlook.com](mailto:sebastien.dorut@outlook.com)

-Isabelle GODIGNON, Vice Présidente > Chargée de communication interne (BRD's)

Mail : [lebureaudelaregion5@live.fr](mailto:lebureaudelaregion5@live.fr)

-Annie RAVISY, Trésorière Adjointe > Chargée de communication externe.

Mail : [communication\\_region5@outlook.com](mailto:communication_region5@outlook.com)

Sylvain DUCRUEZ, Secrétaire > Chargé de développement.

Mail : [developpement\\_region5@outlook.com](mailto:developpement_region5@outlook.com)

### 3) Etude des dossiers de demande d'aide financière

**Rappel** : Un dossier est à remplir par le demandeur, et retourné avec tous les documents et justificatifs demandés, dont un plan de financement.

Une même personne ou association ne peut prétendre à notre soutien que tous les 3 ans.

Les dossiers dont le restant à charge est inférieur à 500€ et les dossiers urgents, sont votés par le bureau

Les dossiers de demande d'aide sont en téléchargement sur le site de la région

([www.jecollectelesbouchons.com](http://www.jecollectelesbouchons.com)) et sont à renvoyer COMPLETS à Sébastien DORUT à l'adresse suivante :

LES BOUCHONS D'AMOUR REGION 5  
7 RUE CHARLES BAUDELAIRE  
78370 PLAISIR

Si Sébastien reçoit un dossier - sans être passé par un BRD's - il préviendra le/les BRD(s) du département qu'un dossier est en cours d'instruction.

Sébastien examine les dossiers, et les présente aux membres du bureau.

Les dossiers sont votés lors des réunions téléphoniques.

Pour toutes questions concernant le dossier, merci de contacter Sébastien directement à [support@jecollectelesbouchons.com](mailto:support@jecollectelesbouchons.com)

A chaque paiement de dossier, le site internet régional est mis à jour.

## 4) Charte de l'association Les Bouchons d'Amour

Le respect de la charte de l'Association Les Bouchons d'Amour est accepté et respecté du fait de la demande d'habilitation, tant pour un BRD que pour un BTC

### - Charte des Bigarchons-

1. Solidarité envers tous
2. Un Bigarchon ne peut tirer aucun profit direct ou indirect de son action et de l'Association
3. Engagement sur une responsabilité acceptée
4. Convivialité, esprit d'équipe, bonne humeur
5. Indépendance complète à l'égard du politique et du religieux
6. Respect des directives de l'Association et des Présidents de Région

## 5) Procédure « HABILITATIONS »

⇒ **BRD** : La demande d'habilitation qui a lieu une fois par an permet de mettre à jour la liste des BRD's sur le site ainsi que de les inscrire sur l'assurance.

Les demandes de BRD's sont traitées par le Président de Région avec approbation du Président National.

⇒ **BTC** : Les BTC's sont habilités par le BRD directement.

## 6) Procédure « demande de transport »

La demande de transport est à formuler sur le mail du bureau régional accompagné de son bordereau (téléchargeable sur l'extranet : [www.jecollectelesbouchons.com/extranet](http://www.jecollectelesbouchons.com/extranet)) en **proposant 2 dates**.

Le bureau actualise le suivi sur internet et envoie la demande auprès de l'usine de recyclage.

Le délai de validation varie suivant la disponibilité de l'usine. Le délai est en moyenne de deux jours.

Le bureau confirme par mail au BRD la validation de sa demande de transport qui sera actualisée sous 48h sur le site internet extranet.

La demande de transport doit être formulée au minimum 6 semaines à l'avance. Le volume du camion varie entre 8 et 10 tonnes suivant les disponibilités du transporteur le jour du chargement.

Chargement du camion : la durée ne doit pas excéder 2h30.

Il est interdit de laisser monter un mineur dans la benne du camion pour raison de sécurité et d'assurance.

Assurance Nationale : cette assurance couvre les personnes présentes lors du chargement en cas d'accident (si cela se produit, vous devez impérativement contacter le Président National et en informer le Président Régional).

Il est rappelé qu'en cas d'accident, le bénévole est pris en charge par sa sécurité sociale, sa mutuelle, sa propre RC et éventuellement, en dernier recours, par la RC de l'association

**La veille du chargement il faut contacter les TRANSPORTS JOST**

**Demander Christophe au 03 24 26 64 88**

## 7) Procédure pour les dons

Lorsque l'on vous remet un chèque de don au profit de l'Association ; il faut désormais qu'il transite par le National pour être reversé soit sur le compte de l'Association Régionale ou de l'Association Locale.

Tout chèque ou virement doit être accompagné d'un document type, et il est important de remettre Patrice « en copie » pour le suivi.

Attestation à faire remplir par le donateur et à envoyer à Guy PETIT, ( Président National ) : 14, rue Jules Chaplain  
61400 MORTAGNE AU PERCHE



Attestation disponible sur l'espace extranet.

## 8) Vote des Dossiers de financement : participation du BTC en l'absence du BRD.

Depuis l'AG du 26 Mars 2017, il est possible de vous faire représenter par un BTC en cas de votre absence pour le vote des dossiers

Pour cela vous devez envoyer un mail au bureau régional afin de donner le nom de votre représentant

## 9) Programmation des réunions téléphoniques

Les réunions permettent de donner des informations, de procéder au vote des dossiers....

Numéro : 01 85 40 00 35

Dimanche 28 janvier 2018 à 19H00

Dimanche 25 mars 2018 à 19H00

☒ Prochaine Assemblée Générale : La prochaine AG aura lieu le DIMANCHE 13 mai 2018 à PIERRELATE (26)

## 10) Mise à jour du site internet, Publication sur les Réseaux Sociaux

Merci d'envoyer régulièrement vos informations : Photos (tri, chargement du camion, remise de chèque, stand,...)

Articles de Presse, Interview Radio et TV, ... à [lebureaudelaregion5@live.fr](mailto:lebureaudelaregion5@live.fr).

## 11) Procédure pour les Conventions de Partenariat « Handisport »

Pour prétendre à une éventuelle aide, une convention doit être établie entre le club handisport affilié à la FFH et notre Association. (Convention disponible sur l'Extranet)

Chaque convention devra être établie en 3 exemplaires (1 pour le signataire du partenariat, 1 pour le responsable départemental Bouchons d'Amour, 1 pour le président régional des Bouchons d'Amour)

Vous devez donc envoyer un exemplaire par mail au Bureau ( [lebureaudelaregion5@live.fr](mailto:lebureaudelaregion5@live.fr) )

## 12) Informations, mise à jour des données.

Une newsletter est éditée par le bureau, environ tous les mois à destination des BRD's.

- Tout changement d'adresse postale ou mail ou téléphone, doit être signalé par mail
- Le BRD doit être à jour de l'habilitation nationale au bureau ([lebureaudelaregion5@live.fr](mailto:lebureaudelaregion5@live.fr))

**Le bureau régional se tient à la disposition des BRD's pour toute question.**

L'ensemble des informations et coordonnées des membres du bureau se trouvent sur le site extranet : [www.jecollectelesbouchons.com/extranet](http://www.jecollectelesbouchons.com/extranet)